Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20261104-DE1052026-DE

Ville de Plomelin Ker Ploveilh

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 29 octobre 2026, se sont réunis le 04 novembre 2026 à 19 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :
Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Noël LE DREZEN, Natacha DEZILES, Jean Paul LE DANTEC, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Sylvie RICHARD, Frédéric ANCIEN, Linda KERBERENES, Jérôme LE BELLEC, Simon LAMBERT, Géraldine LE ROY, Marion GOGE-VICCI, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Marine GOURLAY, Jérôme LECOMPTE, Sandrine LE CAM, Germain GUICHAOUA, Yuna STEPHANT.

Absents ayant donné pouvoir :

Hélèna LE FLOC'H	à	Yvon TROADEC
Arnaud PLATEL	à	Linda KERBERENES

Nombre de conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 25
- votants : 27

Secrétaire de séance : Iwan LE CLECH

DE10526 – Modification de la composition des commissions municipales et extra-municipales

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Suite à la démission de Mme Madame Catherine SEGUIN, il convient de modifier la composition des commissions.

Ainsi, concernant les représentants de la liste « Plomelin ensemble » :

- Commission affaires sociales : Isabelle BOUEDEC remplace Catherine SEGUIN
- Commission travaux : Jérôme LE BELLEC remplace Isabelle BOUEDEC
- Commission enfance : Marion GOGE-VICCI remplace Catherine SEGUIN en tant que membre municipal, la commission comprend à présent 10 membres au lieu de 11.
- Commission culture : Marion GOGE-VICCI remplace Catherine SEGUIN en tant que membre municipal, et Nathalie GAMBARRO remplace Marion GOGE-VICCI en tant que membre extra municipal

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20261104-DE1052026-DE

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications des commissions municipales et extra-municipales comme proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 04 novembre 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI

MAIRIE DE PLOMELIN ★ 29700 ★

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.